

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur, mais nous examinons le problème de notre représentation dans ces pays comme dans d'autres régions du monde. Nous aimerions établir un certain nombre de missions en temps voulu et nous espérons être en mesure de le faire.

[Plus tard]

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE MISSION COMMERCIALE À FORMOSE

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire se rattache à celle que le député de Spadina a posée et elle s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme le gouvernement de Formose s'intéresse beaucoup à l'établissement d'une mission commerciale canadienne au moins dans l'île, le ministre a-t-il l'intention d'en établir une?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur.

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Songe-t-il à signaler les principes directeurs du gouvernement fédéral en matière de hausses de salaires et de traitements au comité chargé d'examiner les revenus parlementaires?

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Voudrait-il dire à la Chambre pourquoi il n'a pas assisté au caucus des penseurs libéraux qui a eu lieu en fin de semaine à Edmonton? Serait-ce parce qu'il avait une tâche plus agréable à remplir?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES FINANCES

LE DÉBLOCAGE DU COURS DU DOLLAR CANADIEN—LES DISCUSSIONS À LA CONFÉRENCE DE WINNIPEG

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Finances. Dirait-il à la Chambre si, à la réunion des ministres des Finances qui a eu lieu à Winnipeg en fin de semaine, il a été question de mesures compensatrices ou de problèmes spéciaux par suite de l'adoption,

[M. Ryan.]

par le gouvernement, d'une politique d'un taux de change flottant?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, dans mon exposé, j'ai répondu à cette question. Si mon honorable ami veut bien le lire, il y trouvera ma réponse.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

• (4.10 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU EN CONFORMITÉ DE L'ARTICLE 53 DU RÈGLEMENT—PRÉSUMÉE NÉGLIGENCE QUANT À LA PROTECTION DU TRÉSOR PUBLIC NOTAMMENT LORS DE LA RÉPARATION DU «H.M.C.S. BONAVENTURE»

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster) propose:

Que le gouvernement a fait montre d'une mauvaise gestion et d'abus de ses pouvoirs et a manqué à ses devoirs qui lui faisaient une obligation de protéger le trésor public, particulièrement en ce qui concerne la réparation du *H.M.C.S. Bonaventure*; et, d'une manière générale, qu'il y a eu négligence et défaillance en ce qui concerne la mise à exécution des programmes et des recommandations destinés à protéger les contribuables du Canada contre le gaspillage, les extravagances et autres abus dans les dépenses gouvernementales et pour ces manquements, le gouvernement mérite d'être blâmé par la Chambre.

—Monsieur l'Orateur, nous avons eu un long après-midi où l'on a soulevé des questions de privilège, fait des déclarations et ainsi de suite, et même s'il se fait tard, j'espère que cette motion recevra l'approbation des députés. Elle suscitera peut-être chez certains des réactions diverses, mais tous les ministériels se réjouiront, je pense, de pouvoir exposer leurs vues sur l'affaire du *Bonaventure* et les consigner au compte rendu. Pour ma part, en tant que député, j'estime avoir la grave responsabilité de provoquer la discussion à ce sujet, et je suis enchanté que mes collègues aient décidé d'en faire la base d'une motion de l'opposition un jour prévu.

Jamais je n'aurais cru, monsieur l'Orateur, que je plaindrais un fonctionnaire, mais il me faut avouer que c'est le cas maintenant, car j'estime qu'un bon nombre des fonctionnaires mêlés au fiasco du *Bonaventure* devraient avoir le droit de se défendre, et je crois fermement que cela ne peut se faire que dans cette enceinte, celle du tribunal suprême du pays.

A mon avis, il y a deux sortes de responsabilités à l'égard du *Bonaventure*, et elles sont